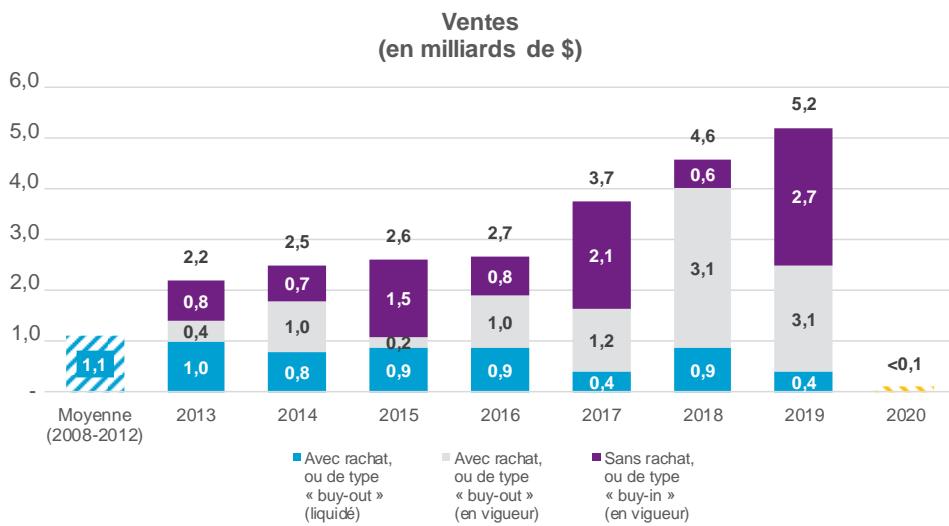


Le pouls du marché des rentes collectives

Premier trimestre de 2020

Canada

Indice de souscription de rentes de Willis Towers Watson



Principales observations :

- Le volume des souscriptions sur le marché des rentes collectives pour le premier trimestre de 2020 est estimé à 50 millions de dollars, comparativement à 1 milliard de dollars pour la même période en 2019.
- Plusieurs transactions qui devaient avoir lieu au premier trimestre ont été annulées ou reportées en raison de la crise de la COVID-19 et de la volatilité des marchés financiers.
- Même si plusieurs promoteurs de régimes espèrent toujours pouvoir souscrire des rentes plus tard cette année, le volume total pour 2020 pourrait être inférieur à celui de 2019.

Taux conseillé par l'ICA pour la souscription de rentes

Le taux d'actualisation conseillé par l'Institut canadien des actuaires (« ICA ») vise à fournir aux actuaires des indications quant à la tarification au marché, à une date donnée, pour des blocs de portefeuilles de trois durées différentes. Cette note éducative permet aux actuaires de faire un choix d'hypothèses aux fins de l'évaluation actuarielle, sans avoir à demander de nouvelles soumissions aux assureurs pour une souscription de rentes.

Le plus récent taux d'actualisation conseillé par l'ICA pour les souscriptions de rentes établit un écart de **160 points de base** au-dessus des taux de la série CANSIM V39062 non rajustés (de concert avec la table de CPM2014Proj) pour les souscriptions de rentes non indexées dont les engagements sont d'une durée moyenne, ce qui génère un taux d'actualisation de **2,78 % au**

31 mars 2020 (en baisse comparativement au taux de 2,96 % au 31 décembre 2019).

Cette **baisse de 18 points de base** du taux d'actualisation conseillé par l'ICA depuis le début de l'année s'explique par le recul du rendement des obligations du gouvernement du Canada (58 points de base), partiellement neutralisé par l'augmentation de l'écart de **40 points de base** conseillé par l'ICA pour les rentes non indexées d'une durée moyenne.

À noter :

- Pour la période de 2008 à 2012, nous n'avons pas accès aux données sur la répartition des ventes entre les souscriptions de rentes sans rachat des engagements (« *buy-in* ») ou avec rachat des engagements (« *buy-out* ») pour les régimes qui ont pris fin et les souscriptions avec rachat des engagements pour les régimes en vigueur. Les ententes d'assurance longévité sont exclues.
- Source des données : LIMRA, BMO Groupe Financier, La Compagnie de Rentes Brookfield, Canada-Vie, Co-operators Compagnie d'assurance-vie, Desjardins Sécurité financière, Industrielle Alliance, RBC Assurances et Financière Sun Life.
- Vous trouverez des précisions sur le taux d'actualisation le plus récent conseillé par l'Institut canadien des actuaires pour les souscriptions de rentes collectives à l'adresse www.cia-ica.ca/fr/publications/materiel.

Effets de la volatilité des marchés financiers

La récente instabilité des marchés donne des maux de tête à de nombreux promoteurs de régimes, car la solvabilité de ces derniers souffre de la baisse des cours boursiers et des taux d'actualisation. De nombreux régimes de retraite qui, au début de l'année, pouvaient se permettre de souscrire des rentes avec rachat des engagements (« *buy-out* »), ne peuvent plus agir sans que leur bilan soit fortement compromis ou sans devoir verser une cotisation spéciale pour financer leur déficit de solvabilité. Dans certaines provinces, ils doivent aussi obtenir l'autorisation de l'organisme de réglementation avant de procéder à une souscription de rentes avec rachat des engagements.

Du point de vue des assureurs, la volatilité du marché des obligations rend la tarification des rentes collectives plus difficile. Nous avons vu récemment des assureurs refuser de garantir leurs soumissions pour plus de quelques heures, ou se sentir obligés d'ajouter une marge à leur tarification en cas de dégradation des rendements obligataires dans le courant de la journée. Dans le cas d'importantes transactions, on craint aussi que l'assureur sélectionné ne dispose pas de suffisamment de temps pour couvrir sa position avant la fermeture du marché. Ce risque n'épargne pas les promoteurs de régimes, puisque leurs titres sont également sensibles à la volatilité et qu'ils peuvent avoir du mal à liquider des obligations pour payer la prime des rentes qu'ils souscrivent. Devant cette situation, nous recommandons d'opter pour des transferts en nature dans la mesure du possible et d'envisager un mécanisme d'ajustement du prix pour la partie de la prime réglée en espèces.

Y a-t-il des occasions d'achat?

Les épreuves peuvent aussi donner lieu à des occasions :

Un marché d'acheteurs – Avant le début de la crise, nous nous attendions à de nouveaux records en 2020, vu la forte demande manifestée par les promoteurs de régimes. Évidemment, nos prévisions ne valent plus aujourd'hui, car les promoteurs ont été nombreux à remettre à plus tard leurs transactions, étant donné la détérioration de la situation financière de leurs régimes. Toutefois, les régimes de retraite qui étaient pleinement capitalisés et qui avaient réduit leurs risques avant la crise pourraient profiter aujourd'hui d'un marché qui favorise désormais les acheteurs, puisque les assureurs se disputent âprement les rares occasions d'affaires qui restent.

Meilleure tarification – Depuis le début du deuxième trimestre, les assureurs bénéficient de la hausse des écarts de taux des titres à revenu fixe qu'ils souscrivent pour établir de nouvelles rentes. Cette hausse, dont témoigne l'écart conseillé par l'ICA au 31 mars 2020 – 160 pb, un sommet encore inégalé –, se traduit par des primes de rente moins élevées par rapport aux obligations de bonne qualité. La situation des marchés financiers évolue de jour en jour, mais la conjoncture à la fin du premier trimestre et au début du deuxième trimestre présente de véritables occasions pour les régimes de retraite qui détiennent un portefeuille d'obligations de très bonne qualité et qui sont disposés à en remplacer une partie par des contrats de rente.

Transaction sans rachat des engagements (« *buy-in* »), dans un but stratégique – Nous vous rappelons que souscrire une rente sans rachat des engagements constitue un investissement et qu'une telle opération ne nécessite pas d'autorisation réglementaire ni de cotisation spéciale. Une telle transaction peut constituer une stratégie à court terme visant à profiter d'un prix favorable, en attendant de passer à une rente avec rachat des engagements (« *buy-out* ») lorsque la situation se sera redressée.



Vous avez besoin de renseignements supplémentaires?

Le présent document n'a pas pour but de constituer un service de consultation juridique, comptable, actuarielle ou autre service professionnel ni de les remplacer. Si vous souhaitez en savoir plus sur l'incidence des sujets traités sur votre organisation, veuillez communiquer avec votre conseiller Willis Towers Watson ou avec les personnes suivantes :

Marco Dickner

Chef, Gestion des risques de retraite
514 982-2097
marco.dickner@willistowerswatson.com

Charbel Abi-Assal

Spécialiste, Souscription de rentes
514 982-2078
charbel.abi-assal@willistowerswatson.com

Jonathan Morin

Chef, Souscription de rentes
514 982-2029
jonathan.morin@willistowerswatson.com

Simon-Alexandre Lachance

Spécialiste, Souscription de rentes
514 982-3008
simon-alexandre.lachance@willistowerswatson.com

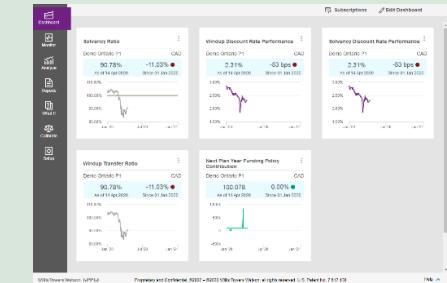
Questions de nature réglementaire attribuables à la volatilité des marchés financiers

À l'échelle fédérale – Le 27 mars 2020, le BSIF a annoncé, avec prise d'effet immédiate, la suspension intégrale des options de transfert et des achats de rentes avec rachat des engagements (« *buy-out* ») au titre du volet PD d'un régime de retraite. La suspension n'a aucune incidence sur les versements de rente périodiques aux participants ni sur les transactions liées aux rentes sans rachat des engagements (« *buy-in* »). Les administrateurs peuvent demander le consentement du surintendant au cas par cas. Il s'agit d'une situation temporaire qui sera revue par le BSIF au cours des prochains mois.

Ailleurs – Plusieurs provinces et territoires demandent l'approbation de l'organisme de réglementation pour effectuer des transferts de la valeur actualisée ou pour souscrire des rentes avec rachat des engagements (« *buy-out* ») dans les situations où le ratio de transfert du régime a diminué de plus de 10 % depuis la dernière évaluation.

L'outil Channel de Willis Towers Watson

Une surveillance globale des principaux paramètres financiers des régimes est essentielle pendant la conjoncture économique actuelle. L'outil Channel peut aider à faire le suivi du niveau de capitalisation d'un régime à l'aide de données quotidiennes sur les marchés et de fonctionnalités conviviales intégrées, telles que des déclencheurs et des avis automatiques.



À propos de Willis Towers Watson

Willis Towers Watson (NASDAQ : WLTW) est une société mondiale de premier plan en services-conseils, en courtage et en solutions qui aide ses clients partout dans le monde à transformer le risque en parcours de croissance. Nos racines remontent à 1828, et Willis Towers Watson compte 45 000 employés dans plus de 140 pays et marchés. Nous concevons et réalisons des solutions qui permettent de gérer le risque, d'optimiser les avantages sociaux, de cultiver les talents et d'augmenter la capacité des capitaux afin de protéger les organisations et les personnes, et de les rendre plus solides. Notre vision unique nous permet de reconnaître ce qui se trouve aux carrefours stratégiques entre les talents, les actifs et les idées, la formule dynamique qui favorise les résultats d'entreprise. Ensemble, réalisons votre potentiel. Consultez notre site à l'adresse willistowerswatson.com.